

# INTERACT PRO MONTE

---

Ref. : 1C/03

## **Le programme INTERACT :**

Interact est une partie du programme d'initiative communautaire Interreg. Le but d'Interact est de tirer des expériences et des leçons des versions précédentes d'Interreg I, II et d'accroître l'efficacité de l'actuel programme Interreg III. Il s'agit de développer un pôle d'expérience et de savoir-faire sur le développement régional et la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale.

### Résultats attendus :

- Construire des ponts permettant l'échange et le transfert de savoir-faire entre autorités de gestion Interreg et des praticiens dans les Institutions régionales et les participants aux projets ;
- Disséminer et diffuser les résultats décrits par l'initiative.

### Objectifs visés :

- Etudes et groupes de travail sur les opérations dans Interreg à fin d'élargir l'audience ;
- Formations, séminaires et conférences auprès des décideurs locaux ;
- Projets réalisés par des groupes d'intérêts spécifiques pour soutenir la participation d'un public à Interreg.

## **Participent à ce projet 11 partenaires :**

AEM, IREALP (Lombardie), Euromontana, ADECOHD (PACA), Conseil général de Savoie (Rhône-Alpes), Province autonome de Trente (Trentin Haut Adige), Province de Belluno (Frioul - Vénétie julienne), Province de Grenade (Andalousie), Zdanie (Sudètes), Préfecture de Lasithi (Crète), Municipalité d'Itamos (Chalcidique).

**Le projet est largement ouvert aux membres de l'AEM qui souhaiteraient participer sur leur budget propre. Cette participation peut se faire lors de la phase 1 ou lors de la phase 2. Le Gouvernement de la Région autonome de la Vallée d'Aoste (It.) et la Municipalité de Boticas (Pt.) ont déjà marqué leur intérêt à contribuer au projet.**

## **Le Projet INTERACT PRO MONTE**

Partant du principe que les spécificités de la montagne justifient une approche transversale des politiques publiques sur ces territoires, le projet Interact Pro Monte s'intéresse à la coopération interrégionale des régions de montagne et au programme Interreg.

Considérant à la fois la faiblesse de la législation communautaire sur la montagne et les fortes réflexions concernant la future politique européenne de cohésion qui intègre un nouvel objectif de cohésion territoriale, il y a un besoin réel de considérer les meilleures pratiques et expériences d'Interreg dans les régions de montagne.

Par exemple, les régions de montagne sont très intensément engagées dans les questions de coopération transfrontalières notamment concernant les questions de transport et de télécommunications (maillons manquants des Réseaux Trans-Européens), d'environnement et de risques naturels, de gestion de l'eau et de gouvernance.

Le projet a pour objectifs principaux et généraux :



- Le développement d'arguments et l'identification des meilleures pratiques pour soutenir la mise en place de la future politique de cohésion après 2006 en considérant les objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale ;
- Une meilleure adaptation des outils de coopération interrégional (Interreg IV) aux spécificités de montagne. Le développement dans le futur Interreg de thèmes et d'outils spécifiques qui sont importants en zone de montagne comme la pluricativité, le transport et les communications, les services d'intérêt général, le tourisme durable, l'héritage culturel et architectural, la sécurité civile, le pastoralisme, ... ;
- Le développement d'une réflexion pour la mise en place d'un cadre légal pour une collectivité territoriale transfrontalière ;
- La diminution de « l'effet frontière » des politiques territoriales des Etats membres, en particulier dans les nouveaux arrivants d'Europe centrale et orientale ;

Le projet a pour objectifs thématiques et géographiques :

- Une meilleure intégration des coopérations interrégionales et transfrontalières dans les lois « montagne » nationales et/ou régionales et les stratégies de développement durable ;
- Un support européen aux communautés de travail de régions et de municipalités transfrontalières ;
- Des soutiens et des progrès clairs dans la coopération interrégionale aux niveaux régional et local.

Plan de travail

*Démarche : de l'échange et de la dissémination au développement de nouvelles approches.*

I) Evaluation et adaptation:

1) Evaluation des programme et des projets Interreg dans les régions de montagne.

- Définition des critères d'évaluation intégrant les spécificités des territoires de montagnes:
- Recherche et collecte de projets dans Interreg I, II et III,
- Evaluation et reconnaissance des "meilleures pratiques" en régions de montagne.

2) Intégration de données des Objectifs 1, 2 et 3, et des expériences Leader en montagne.

3) Adaptation des outils et des actions provenant d'Interact Priorité 1 Mesure 1 et Priorité 1 Mesure 2 et création de nouveaux outils spécifiques si nécessaires: pour mettre en valeur les "meilleures pratiques en zone de montagne".

A la fin de la Phase 1, le projet "Interact Pro Monte" disposera d'une boîte-à-outils et des bonnes pratiques disponibles. La seconde phase va se concentrer sur la qualification et le transfert.

II) Transfers et activités de développement:

1) Plates-formes et séminaires

Des plateformes vont cibler un public aux niveaux local et regional composé des autorités publiques, élus et fonctionnaires, agences de développement, entreprises publiques locales



en charge des Services d'intérêt général et les acteurs socio-professionnels engagés en zone de montagne. Seront associées les autorités Interreg et Interact en particulier les Autorités de gestion et de paiement des régions de montagne.

Les séminaires seront organisés sur une base géographique et horizontale. Il y a en aura au moins un pour la péninsule ibérique, un pour les Alpes, un pour les montagnes méditerranéennes et/ou insulaires, un pour l'Europe centrale et orientale. Ces séminaires permettront le transfert de l'information aux plates-formes et aux participants dans des ateliers sur des sujets spécifiques identifiés comme importants dans la phase d'évaluation.

2) Débriefing de "Bas en haut" : Intégration des remarques et des retours des participants aux plateformes et aux séminaires.

3) Plus-value européenne: Mise en place d'un outils commun et de recommandations pour "Interreg 4" au cours d'une conférence européenne concernant "La coopération interregionale dans les territoires de montagne".

**La durée totale est de 24 mois.**

Phase 1 = 14 mois de juin 2004 à août 2005

- 1) Evaluation = 2 mois + 3 mois + 3 mois = 8 mois
- 2) Intégration obj. 3, 2, 1 et Leader = 6 mois Durant les derniers mois de la période précédente, en parallèle à I.1
- 3) Adaptation et création = 6 mois

Phase 2 = 12 mois de juin 2005 à juin 2006

- 1) Plates-formes et séminaires = 9 mois
- 2) Débriefings de bas en haut et intégration = 3 mois
- 3) Conférence européenne = juin 2006